



# C.A.P.A.

## CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Métiers de l'Agriculture *Horticulture—Arboriculture*

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est organisée en unités capitalisables (UC).

#### CONDITIONS D'ADMISSION :

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus,  
Possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3<sup>ème</sup> Générale.  
Etre reconnu apte par la médecine du travail,  
Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée.

#### MODALITES DE LA FORMATION :

Par contrat de travail à durée déterminée durant 2 ans (contrat d'apprentissage), formation rémunérée.

Par alternance entre une entreprise (41 semaines/an dont 5 semaines de congés payés annuels), et l'UFA (400 heures réparties entre 11 et 12 semaines).

#### CONDITIONS D'ACCUEIL :

Formation gratuite.  
Hébergement possible sur place, semaine complète :  
- pension complète : logé, nourri,  
- demi-pension : nourri.

#### DESCRIPTION DU METIER

L'employé en horticulture participe aux travaux quotidiens de production et d'entretien des végétaux et des produits horticoles, à leur conditionnement en vue de leur mise en marché.

#### LES QUALITES REQUISES :

Aimer le travail manuel.  
Avoir du sens pratique et des capacités d'observation.  
Etre capable de suivre la chronologie d'un cycle végétatif.

### Campus Louis Giraud CFPPA de Vaucluse

Adresse postale  
CFPPA de Vaucluse  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Site de Carpentras  
CFPPA  
Hameau de Serres  
310 chemin de l'Hermitage  
CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<http://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<http://cfppadevaucluse.fr>

Mise à jour 07/05/2019



## DEBOUCHES POSSIBLES :

Rentrer dans la vie professionnelle en devenant ouvrier horticole qualifié.

Poursuite d'études :

En CAPA d'une spécialité voisine,

En BAC PRO de la spécialité.

## OBTENTION DU DIPLOME : Diplôme de niveau V

Le candidat ayant validé toutes les Unités Capitalisables se verra attribuer le CAPA, diplôme du Ministère de l'Agriculture.

Remarque : les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés en entrée.

## CONTENU DE LA FORMATION

### PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

#### Exécution de travaux horticoles :

- préparation du sol et entretien, des semis,
- multiplication végétative, de plants, de travaux culturels, protection sanitaire, entretien des cultures.
- récoltes et conditionnements des végétaux et produits.

#### Reconnaissance d'échantillons :

- les plantes adventices, les ravageurs, les affections parasitaires,
- les maladies physiologiques et cryptogamiques.
- les auxiliaires.

### FORMATION THEORIQUE ET TECHNIQUE :

PRODUCTIONS HORTICOLES			
<i>Productions florales</i>	<i>Productions légumières</i>	<i>Productions fruitières</i>	<i>Pépiniers</i>
- en pot à fleurs - en pot à feuillage décoratif - à massifs annuelles et bisannuelles - bulbeuses - vivaces - fleurs et feuillages coupés	- Sous abris et de plein champ - Plantes et graines - Légumes fruits - Légumes feuilles - légumes racines - légumes bulbeux	- Arbres à fruits pépins - Arbres à fruits noyau - Arbres à fruits secs - Petits fruits - Vignes à raisins de table - Agrumes	- Plantes grimpantes ou sarmenteuses - Arbres d'ornement et d'alignement - Conifères - Arbres fruitiers - Plantes de terre de Bruyère - Plantes vivaces, aquatiques, aromatiques - Graminées décoratives - Plantes forestiers

Unités Capitalisables	Désignation	Nature des UC
UCG 1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UC générale
UCG 2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	UC générale
UCG 3	Interagir avec son environnement social	UC générale
UCP 1	Réaliser des travaux sur les végétaux (Horticulture, Arboriculture)	UC professionnelle
UCP 2	Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement (Horticulture, Arboriculture)	UC professionnelle
UCP 3	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	UC professionnelle
UCARE	S'adapter à des enjeux professionnels locaux L'UCARE est choisie sur un support autre que celui abordé dans les UCP 1 et UCP 2 (ce choix est encadré). Elle évalue des compétences professionnelles et concerne un des domaines indiqués ci-dessous : Réaliser les opérations techniques liées à l'Arboriculture, l'entretien des espaces (uniquement support horticulture), Horticulture, valorisation du produit horticole (uniquement support horticulture).	UC professionnelle